

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-20

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de la Route Départementale n°57A « Rue Papesoleil » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE - programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de la Route Départementale n°57a « Rue Papesoleil » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE – programme 2026 dont le montant total s'élève à 164 805 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 65 922 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 98 883 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_20-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-20

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de la Route Départementale n°57A « Rue Papesoleil » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE - programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de la Route Départementale n°57a « Rue Papesoleil » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 164 805 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_20-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-21

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Impasse des Fieux » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Impasse des Fieux » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE – programme 2026 dont le montant total s'élève à 35 725 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 14 290 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 21 435 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_21-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-21

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Impasse des Fieux » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Impasse des FIEUX » - commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 35 725 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_21-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-22

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « l'Abattoir » et de « La Chapelle Blanche » - commune de SAINT VICTURNIEN - programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « l'Abattoir » et de « La Chapelle Blanche » - commune de SAINT VICTURNIEN – programme 2026 dont le montant total s'élève à 66 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 26 400 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 39 600 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_22-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-22

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « l'Abattoir » et de « La Chapelle Blanche » - commune de SAINT VICTURNIEN - programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur les secteurs de « l'Abattoir » et de « La Chapelle Blanche » - commune de SAINT VICTURNIEN - programme 2026 dont le montant total s'élève à 66 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_22-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-23

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « la Forge » - commune de SAINT MATHIEU - programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « la Forge » - commune de SAINT MATHIEU - programme 2026 dont le montant total s'élève à 125 130 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 50 052 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 75 078 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_23-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-23

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « la Forge » - commune de SAINT MATHIEU - programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable au lieu-dit « la Forge » - commune de SAINT MATHIEU - programme 2026 dont le montant total s'élève à 125 130 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_23-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-24

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de la Route Départementale n°82a1 « Route de Saint Genest sur Roselle » - commune de PIERRE BUFFIERE - programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de la Route Départementale n°82a1 « Route de Saint Genest sur Roselle » - commune de PIERRE BUFFIERE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 62 989 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 25 195 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 37 794 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_24-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-24

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de la Route Départementale n°82a1 « Route de Saint Genest sur Roselle » - commune de PIERRE BUFFIERE - programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires renforcement du réseau de distribution d'eau potable dans l'emprise de la Route Départementale n°82a1 « Route de Saint Genest sur Roselle » - commune de PIERRE BUFFIERE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 62 989 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_24-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-25

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Rue Turgot » - commune de PANAZOL - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Rue Turgot » - commune de PANAZOL - programme 2026 dont le montant total s'élève à 89 490 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 35 796 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 53 694 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_25-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-25

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Rue Turgot » - commune de PANAZOL - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Rue Turgot » - commune de PANAZOL - programme 2026 dont le montant total s'élève à 89 490 € H.T. ;*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.*

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_25-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-26

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Avenue Pasteur, rues du Docteur Roux, Joliot Curie, du Bosfranc et du Professeur
Bergonie » - commune de CHALUS - programmes 2026/2027***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Avenue Pasteur, rues du Docteur Roux, Joliot Curie, du Bosfranc et du Professeur Bergonie » - commune de CHALUS - programmes 2026/2027 dont le montant total s'élève à 233 760 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 93 504 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 140 256 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_26-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-26

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Avenue Pasteur, rues du Docteur Roux, Joliot Curie, du Bosfranc et du Professeur Bergonie » - commune de CHALUS - programmes 2026/2027

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Avenue Pasteur, rues du Docteur Roux, Joliot Curie, du Bosfranc et du Professeur Bergonie » - commune de CHALUS - programmes 2026/2027 dont le montant total s'élève à 233 760 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2026 et suivants.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_26-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-27

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Route de Pissarat » - commune de LA PORCHERIE - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Pissarat » - commune de LA PORCHERIE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 42 731 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 17 092 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 25 639 €. |

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-27

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Route de Pissarat » - commune de LA PORCHERIE - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Pissarat » - commune de LA PORCHERIE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 42 731 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_27-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-28

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable
« Route de Planchadeau » au lieu-dit « le Masgardaud » - commune de SAINT HILAIRE
BONNEVAL - programmes 2026/2027***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Planchadeau » au lieu-dit « le Masgardaud » - commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL - programmes 2026/2027, dont le montant total s'élève à 138 077 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 55 230 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 82 847 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_28-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-28

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Planchadeau » au lieu-dit « le Masgardaud » - commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL - programmes 2026/2027

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires au renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Planchadeau » au lieu-dit « le Masgardaud » - commune de SAINT HILAIRE BONNEVAL - programmes 2026/2027, dont le montant total s'élève à 138 077 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux Budgets Primitifs 2026 et suivants.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat.
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance.
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_28-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-29

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Impasse de Buas » - commune de CHALUS - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Impasse du Buas » - commune de CHALUS - programme 2026, dont le montant total s'élève à 24 851,74 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 9 940 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 14 911,74 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_29-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-29

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Impasse de Buas » - commune de CHALUS - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Impasse du Buas » - commune de CHALUS - programme 2026, dont le montant total s'élève à 24 851,74 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_29-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-30

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de restructuration du réseau de distribution d'eau potable sur les secteurs de « Périssat » et des « Granges » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE - programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires à la restructuration du réseau de distribution d'eau potable sur les secteurs de « Périssat » et des « Granges » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE - programme 2026, dont le montant total s'élève à 39 004,21 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 15 601 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 23 403,21 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_30-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-30

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de restructuration du réseau de distribution d'eau potable sur les secteurs de « Périssat » et des « Granges » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE - programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à la restructuration du réseau de distribution d'eau potable sur les secteurs de « Périssat » et des « Granges » - commune de CHAILLAC SUR VIENNE - programme 2026, dont le montant total s'élève à 39 004,21 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_30-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-31

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Avenue Pasteur » - commune d'AIXE SUR VIENNE - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Avenue Pasteur » - commune d'AIXE SUR VIENNE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 15 788,70 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|-------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 6 315 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 9 473,70 €. |

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-31

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Avenue Pasteur » - commune d'AIXE SUR VIENNE - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Avenue Pasteur » - commune d'AIXE SUR VIENNE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 15 788,70 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
Vienne • Briance • Gorre
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
Vienne • Briance • Gorre
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_31-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-32

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Avenue François Mitterrand » - commune d'AIXE SUR VIENNE - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Avenue François Mitterrand » - commune d'AIXE SUR VIENNE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 13 360,86 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|-------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 5 344 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 8 016,86 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_32-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-32

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Avenue François Mitterrand » - commune d'AIXE SUR VIENNE - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Avenue François Mitterrand » - commune d'AIXE SUR VIENNE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 13 360,86 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • CORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • CORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_32-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-33

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« Le Pont des Tôles » - communes de BEYNAC/BURGNAC - programme 2025***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Le Pont des Tôles » - communes de BEYNAC/BURGNAC - programme 2025 dont le montant total s'élève à 20 060,26 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|--------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 8 024 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 12 036,26 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_33-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-33

Séance du 17/09/2025

**Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« Le Pont des Tôles » - communes de BEYNAC/BURGNAC - programme 2025**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Le Pont des Tôles » - communes de BEYNAC/BURGNAC - programme 2025 dont le montant total s'élève à 20 060,26 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_33-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-34

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« Puy Bordier » - commune de LA PORCHERIE - programme 2025***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Puy Bordier » - commune de LA PORCHERIE - programme 2025 dont le montant total s'élève à 9 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|-----------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 3 600 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 5 400 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_34-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-34

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« Puy Bordier » - commune de LA PORCHERIE - programme 2025***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Puy Bordier » - commune de LA PORCHERIE - programme 2025 dont le montant total s'élève à 9 000 € H.T. ;*

Article 2 : *autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

Article 3 : *dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2025.*

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_34-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-35

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« Chemin de l'Age » / « Allée des Taubayes » - commune du VIGEN - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Chemin de l'Age » / « Allée des Taubayes » - commune du VIGEN - programme 2026 dont le montant total s'élève à 21 795 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|-----------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 8 718 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 13 077 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_35-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-35

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« Chemin de l'Age » / « Allée des Taubayes » - commune du VIGEN - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Chemin de l'Age » / « Allée des Taubayes » - commune du VIGEN - programme 2026 dont le montant total s'élève à 21 795 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX

VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_35-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-36

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur du « Mas des Landes » - commune d'ISLE - programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux nécessaires à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur du « Mas des Landes » - commune d'ISLE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 34 740 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 13 896 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 20 844 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_36-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-36

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur du « Mas des Landes » - commune d'ISLE - programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux nécessaires à la restructuration du réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur du « Mas des Landes » - commune d'ISLE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 34 740 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat
SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_36-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-37

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de maillage et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Toulouse » - commune de BOISSEUIL - programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de maillage et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Toulouse » - commune de BOISSEUIL - programme 2026 dont le montant total s'élève à 39 606 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 15 842 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 23 764 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_37-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-37

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de maillage et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Toulouse » - commune de BOISSEUIL - programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de maillage et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable « Route de Toulouse » - commune de BOISSEUIL - programme 2026 dont le montant total s'élève à 39 606 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
V.B.G.
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_37-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-38

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« Route de l'Age » - commune de SAINT BRICE SUR VIENNE - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Route de l'Age » - commune de SAINT BRICE SUR VIENNE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 44 084 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 17 633 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 26 451 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_38-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-38

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable
« Route de l'Age » - commune de SAINT BRICE SUR VIENNE - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de dévoiement du réseau de distribution d'eau potable « Route de l'Age » - commune de SAINT BRICE SUR VIENNE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 44 084 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_38-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-39

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable entre les communes de BURGNAC et de BOSMIE L'AIGUILLE - programme 2026

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable entre les communes de BURGNAC et de BOSMIE L'AIGUILLE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 465 000 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|-------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 186 000 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 279 000 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_39-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-39

Séance du 17/09/2025

Demande de subvention : travaux de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable entre les communes de BURGNAC et de BOSMIE L'AIGUILLE - programme 2026

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de sécurisation du réseau de distribution d'eau potable entre les communes de BURGNAC et de BOSMIE L'AIGUILLE - programme 2026 dont le montant total s'élève à 465 000 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_39-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-40

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Chemin des Lombarts » - commune de SOLIGNAC - programme 2026***

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

Considérant le programme de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Chemin des Lombarts » - commune de SOLIGNAC - programme 2026 dont le montant total s'élève à 16 595,24 € H.T. ;

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- | | |
|--|-------------|
| ✓ Subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE (40%) | 6 638 € ; |
| ✓ Autofinancement par le Syndicat (60%) : | 9 957,24 €. |

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_40-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-40

Séance du 17/09/2025

***Demande de subvention : travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable
« Chemin des Lombarts » - commune de SOLIGNAC - programme 2026***

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de solliciter le Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Chemin des Lombarts » - commune de SOLIGNAC - programme 2026 dont le montant total s'élève à 16 595,24 € H.T. ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

Article 3 : dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

VOTE

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
Vienne • Briance • Gorre
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
Vienne • Briance • Gorre
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_40-DE

24/09/2025

SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-41

Séance du 17/09/2025

Ressources Humaines : suppression et création de poste permanent suite à promotion interne et approbation du nouveau tableau des effectifs

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18

PRESENTS : 13

EXCUSÉS : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 septembre, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 30 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

Délégués présents : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Philippe ROUGERIE, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Pascal THEILLET, Jean DUCHAMBON, Lucien DUROUSSEAUD, Didier LEYRIS, Manuel VERGER, **membres du Bureau Syndical.**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. André SOURY.

Sur rapport du Président ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1, ;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux et le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°2020-67 en date du 1^{er} décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment en matière de ressources humaines ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 17 juin 2021 ;

Considérant la liste d'aptitude du Centre De Gestion de la Haute-Vienne du 15 juillet 2025 des candidats promouvables par voie de promotion interne dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux au titre de la promotion interne pour l'année 2025 ;

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent ;

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le Bureau Syndical le 10 juin 2025 ;

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_41-DE

DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2025-41

Séance du 17/09/2025

Ressources Humaines : suppression et création de poste permanent suite à promotion interne et approbation du nouveau tableau des effectifs

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Social Territorial placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la Haute-Vienne ;

Sur proposition du Président,
Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territoriale et de supprimer l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;

Article 2 : approuve la modification du tableau des effectifs du Syndicat comme suit ;

Filière	GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	POURVU TITULAIRE	Dont : temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
	Adj. Adm. Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
	Adj. Adm. Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
	Adjoint administratif	C	1	0	
Technique	Ingénieur	A	1	1	
	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1 CDD	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	4	4	
	Technicien	B	1	0	
	Agent de maîtrise	C	2	2	
	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 (15/35ème)

Article 3 : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget du Syndicat ;

Article 4 : note que cette création de poste sera effective à compter du 01 décembre 2025 et charge Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE
Pour : 13
Contre : -
Abstention : -
Ne prend pas part au vote : -

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
Maurice LEBOUTET.

Le Secrétaire de Séance,
SYNDICAT DES EAUX
VIENNE • BRIANCE • GORRE
André SOURY.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 087-200080307-20250917-BS_2025_41-DE

24/09/2025